

Règlement de l'école Jules Ferry:



Horaires :

Accueil :
de 8h35 à 8h45 et de 13h35 à 13h45.

Classe :
8h45-12h, 13h45-16h30



Je suis respectueux, respectueuse:

⇒ Je respecte mes camarades et les adultes (enseignants, parents, personnel de l'école) et, ainsi, je suis, moi aussi, respecté(e):

- Je suis gentil(ille) et poli(e) avec les autres,
- Je dis la vérité,
- J'aide les autres s'ils ont besoin,
- Je travaille sérieusement en faisant de mon mieux,
- J'écoute et je suis écoutée,
- Je règle les conflits par la parole : je fais appel à un tuteur ou à un adulte si besoin.
- Je ne dérange pas les autres, je respecte leur intimité.
- Je ne suis pas violent : je ne tape pas, je n'insulte pas, je ne me moque pas.



⇒ Je respecte les lieux de vie : les classes, la bibliothèque, les cours de récréation, les toilettes, les salles.
Je prends soin du matériel et du mobilier.



⇒ Je respecte le règlement de classe.

Je suis responsable:

⇒ Je suis responsable de mes affaires, je respecte celles des autres : je ne laisse pas traîner mes habits, je range mes affaires, je ne touche pas aux affaires des autres sans leur autorisation.



⇒ Je montre mon travail et je donne les informations à la maison.

⇒ J'adopte un comportement éco-écolier :

Je tire la chasse d'eau, je ne gaspille pas l'eau.
Je mets à la poubelle et je trie les déchets.

⇒ Pendant la récréation, je ne joue pas dans les toilettes ; quand il pleut je reste sous le préau ; je ne saute pas dans les flaques d'eau.

⇒ Je respecte les règles d'hygiène, le protocole sanitaire : notamment, je me lave les mains avant de rentrer et après être sorti(e) de la classe.

Je suis prudent:

Dans la cour, je joue et je me déplace tranquillement.

Je ne joue pas à des jeux violents ou dangereux.

Je ne quitte pas l'école sans autorisation.

Je ne rentre pas et je ne sors pas d'une salle, d'une classe, sans autorisation.





Vie pratique :



Sous réserve du protocole sanitaire :

Les ballons et balles en mousse sont autorisés durant les récréations, uniquement lorsque le sol de la cour est sec.
Un planning d'utilisation du terrain de football permet à chaque élève d'y avoir accès au moins une fois par semaine.

Les cartes à jouer, les élastiques et les billes (à faire rouler sur le sol) sont tolérées.



Les bonbons sont autorisés seulement pour fêter un anniversaire ; ils sont alors distribués sous le contrôle d'un enseignant.



⇒ Sont interdits :

- Les objets tranchants ou pointus,
- Les objets dangereux (ballons durs, allumettes, briquets, sucettes, toupies, gros callots de verre...),
- Les objets de valeur au sens large,
- Les chewing-gums,
- Les appareils électroniques, les téléphones portables.

En cas de manque de respect à ce règlement ...

Un cahier d'observation des comportements peut être mis en place.



Quelles sanctions peuvent m'être appliquées ?

- Une demande d'excuse, orale ou écrite.
- Une demande de réparation, un travail éducatif portant sur le thème non respecté.
- Une restriction de la zone de récréation (cour du haut ou du bas).
- Une retenue lors d'une sortie régulière en cas de manquements répétés.
- Une retenue lors d'une sortie en cas de mise en danger des autres enfants ou de soi-même.
- Un avertissement par écrit à la famille, une rencontre avec la directrice, une information à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en cas de non-respect de ce règlement de manière répétée.